

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 septembre 2020

Convocation : 31 août 2020

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 21 septembre 2020 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (11) :

Stéphane GUYOD, Sandrine LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Rafaël RODRIGUEZ, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Pierre FIETIER, Marie-Laure FRIEZ, Damien MESLOT, Maryline MORALLET, Eric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (1) :

Thomas BIETRY

Assistait :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires 90

TAUX DES COTISATIONS 2020

Le Président a proposé une augmentation légère des taux de cotisations AMF90 pour l'année 2020 (la dernière augmentation date de 2012). L'année des renouvellements des conseils municipaux, il convient d'acquitter également la cotisation spéciale formation qui, prélevée une fois tous les 6 ans, permet à tous les élus d'assister à toutes les formations proposées durant le mandat (soit en moyenne 8 formations par an x 6)

En ce qui concerne les taux de l'Association des Maires de France (AMF), on note une légère augmentation pour 2020 voté lors de l'AG 2018.

> *EN ANNEXE : Cotisations 2020 (cf diaporama)*

Tableaux présentant le détail des cotisations 2020 pour les communes et EPCI

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé à l'unanimité les taux de cotisations 2020 versées à l'association départementale des maires tels que présentés.**

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Le président a présenté le budget prévisionnel aux membres du conseil d'administration.

➤ *EN ANNEXE : budget 2020 (cf diaporama)*

Jean Racine et d'autres maires de petites communes font remarquer lors de cet examen que l'abonnement groupé au « Journal du Maire » de l'AMF, pris en charge pour tous les adhérents par l'AMF90, est à reconsidérer. En effet le contenu de ce dernier est plutôt destiné aux grosses communes. D'autres magazines, comme « la Vie communale » ou « le Journal des maires » sont beaucoup plus utiles (fiches, modèles d'actes, étude juridique etc).

Il est proposé dans ces conditions de faire un bilan de l'intérêt porté par les adhérents à cet abonnement groupé, afin que le CA puisse se prononcer ultérieurement sur son maintien, son abandon ou un autre aménagement.

⇒ **Pour tous les autres points présentés, le budget prévisionnel 2020 fait l'objet également d'une validation.**

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Le président a proposé de fixer la tenue de l'AG le samedi 03 octobre 2020 en la salle d'honneur de la Mairie de Belfort (lieu à confirmer).

Il convient également d'arrêter l'ordre du jour selon le projet ci-après :

- 9h00-9h30 Accueil des participants - café
- 9h30 Ouverture de la séance - discours du président
- Bilan d'activités 2019
- Bilan financier 2019
- Vote du budget et des taux de cotisations 2020
- 11h30 Vin d'honneur

Prévu le 3 octobre en salle d'honneur ou en salle Barillot de la Mairie de Belfort, cette AG est à la fois importante (vote des cotisations) et complexe à organiser du fait du contexte sanitaire.

Les élus du conseil d'administration demandent notamment que la Préfecture soit sollicitée sur l'organisation telle que prévue.

Damien Meslot propose à ce sujet de l'organiser à la Salle des fêtes qui présente l'avantage de l'espace et ce sur deux niveaux. Il lance les premières instructions en ce sens et demande à l'AMF90 de se rapprocher de son cabinet pour les suites à donner.

S'agissant de son intervention à cette occasion, le Président Stéphane Guyod fait part de son intention d'insister notamment sur l'aide aux communes pour la gestion de la crise sanitaire, les agressions subies au quotidien par tous les élus, la présence pour le moins éphémère des préfets (« valse des préfets ») ainsi que sur l'annulation des élections municipales dans 5 communes du département largement à imputer à l'insuffisance des services d'état. Que tous s'accordent à reconnaître. Et à dénoncer.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont adopté l'ordre du jour de l'assemblée générale 2020.**

Mise à jour de l'Annuaire 2020

Notre dernière édition avait reçu un très bon accueil et donné grande satisfaction.

Suite aux élections municipales, le président propose que cet outil pratique et fonctionnel très apprécié de nos adhérents soit mis à jour, réédité et distribué aux collectivités du département ainsi qu'aux parlementaires et partenaires de l'association.

Un devis estimatif, qui a été réalisé pour une impression de 500 annuaires, se monte à 8310€.

Ce coût ne tient pas compte des subventions de nos partenaires.

Pour mémoire, notre dernière édition a été financée à plus de 60% par les publicités de nos partenaires.

Les sollicitations des partenaires souhaitant être présents dans ce nouvel annuaire sont déjà très nombreuses.

Des échanges avec le réseau des autres associations départementales de Maires, nous ont fait prendre connaissance des tarifs pratiqués dans les autres départements et constatés que nos tarifs étaient ridiculement bas.

Le but n'est pas en soi de réaliser des bénéfices outre mesure mais au moins que son coût soit financé par les annonces publicitaires.

A cet effet, une refonte des tarifs a été réalisée afin de tenir compte de l'emplacement privilégié des publicités et de sa visibilité

Annexe : proposition de tarifs publicitaires au sein de l'Annuaire de l'AMF90 (cf diaporama)

L'annuaire des Maires est unanimement salué comme un document bien fait et extrêmement utile.

A tel point que le devis de 500 exemplaires semble insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. Anne-Sophie Peureux-Demangelle fait observer que des administrations voire des sociétés privées travaillant avec les collectivités locales apprécieraient de pouvoir en avoir un pour chaque agent. Est suggéré la possibilité d'en faire tirer d'avantage et de faire payer les exemplaires à ceux qui en veulent plus.

Il est également suggéré que l'AMF90 consulte tous ses partenaires institutionnels pour savoir combien d'exemplaires supplémentaires sont désirés.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé la réédition de l'Annuaire de l'AMF90 ainsi que la tarification proposée pour les emplacements publicitaires**

CONGRES DES MAIRES 2020

L'AMF a confirmé la tenue du 103^e Congrès des Maires qui devrait se dérouler à la Porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2020.

Le Président souhaite recueillir les avis des membres du Conseil d'administration sur l'organisation de la délégation des élus du Territoire de Belfort qui se rendrait au Congrès des Maires 2020 en novembre prochain.

Faut-il maintenir le déplacement au congrès 2020 ? Si oui, quel effectif pour la délégation ?

A la question de savoir s'il faut envoyer une délégation au Congrès des Maires à Paris malgré la situation sanitaire, la réponse est plutôt oui, malgré de nombreuses hésitations ou impasses pour cette édition parmi les membres du conseil.

Le 103ème congrès étant appelé à renouveler ses instances dirigeantes, le conseil d'administration propose de former une délégation sans nombre mini ou maxi, chaque maire restant libre de sa participation. Le Président fixera la composition de la délégation et l'éventuelle limite à y apporter au fil de l'évolution de la situation.

⇒ Les membres du conseil d'administration ont validé l'organisation d'une délégation pour se rendre au prochain congrès.

PROJET SEMINAIRE BRUXELLES 2021

En 2018, une délégation d'une trentaine d'élus est partie en séminaire à Bruxelles afin de visiter les Institutions Européennes que sont la Commission Européenne et le Parlement Européen du mercredi 17 octobre au vendredi 19 octobre 2018.

Le voyage s'est effectué en train au départ de Belfort jusqu'à Bruxelles avec le Thalys au départ de la Gare du Nord.

Première initiative, ce séminaire à Bruxelles a donné toute satisfaction aux élus Terrifortains tant pour son contenu riche et la qualité des échanges que pour son organisation. Un bilan très positif qui a permis de découvrir ou redécouvrir ces Institutions Européennes ainsi que leur rôle et impact dans les politiques publiques locales.

Un séminaire plébiscité et qu'il convient d'envisager courant 2021.

Pour rappel le bilan financier du séminaire 2018 revenait à 266 euros par participant à l'AMF90 une fois déduite la participation de l' élu. La Commission Européenne prenant en charge une nuit et un petit-déjeuner et le Parlement Européen également un déjeuner :

Dans un souci d'amélioration de ce séminaire, il conviendrait de prévoir le repas à l'arrivée et une visite guidée de la ville en sus.

La programmation, d'ores et déjà, pourrait permettre de solliciter des subventions auprès du Département mais aussi de solliciter les Députés Européens de Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement du Territoire de Belfort, M. Christophe GRUDLER.

La visite des institutions européennes en 2018 a été vécue comme particulièrement instructive par la plupart des conseillers qui y ont participé.

Réorganiser une nouvelle délégation en 2021 est une excellente idée. Octobre ou novembre apparaissent comme plus particulièrement propices à cette visite ; 2022 sinon.

Raphael Rodriguez propose également d'organiser une visite du parlement de Strasbourg dès que la situation le permettra.

⇒ Les membres du conseil d'administration ont validé l'organisation d'un séminaire à Bruxelles en 2021 ou 2022 en fonction du contexte.

QUESTIONS DIVERSES :

**Les petits déjeuners des élus :*

Afin de renforcer des liens de solidarité et établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions relatives à l'administration des communes, l'AMF90 a proposé, à compter de 2019, aux Maires du Territoire de Belfort de tester la mise en place de rencontres régulières sous la forme d'un petit-déjeuner le premier vendredi de chaque mois à 9h.

Ces temps de concertation, lieux d'échanges, de conseils, de capitalisation d'expérience et de débats avaient pour vocation d'accompagner les élus dans le montage de dossiers sensibles et pouvaient se pérenniser sur le prochain mandat pour accompagner les nouveaux maires dans leur nouvelle fonction.

Le Président propose aux membres du CA de réfléchir s'il est opportun de continuer ces rencontres et de réfléchir à leur périodicité et leur contenu.

Une fréquence trimestrielle serait sans doute plus adéquate. Afin de structurer ces rencontres, un thème différent pourrait être défini à chaque petit-déjeuner : urbanisme, environnement, demandes de subventions...et pourrait être dirigé à chaque fois par un membre différent du CA.

Ces rencontres organisées formellement depuis 2019 sont devenues populaires auprès des Maires. Le conseil d'administration souhaite donc les pérenniser mais sur un format légèrement différent : format trimestriel ou bimensuel ; le vendredi matin ; de 8h00 à 10h00 ou 10h30.

Chaque séance serait également thématique et placée sous la houlette d'un administrateur ; tout en conservant naturellement un temps d'échange entre maires.

La participation des parlementaires à ces sessions, du moins en tant que de besoins, est également retenue.

**Pour une consommation agricole locale :*

Lors notre rencontre du 26 août dernier avec Monsieur le Préfet nous avons échangé sur son intention de développer une vision territoriale de l'alimentation ; sujet sur lequel il ne voit pas d'unité sur le Territoire de Belfort.

Certains sont bien avancés sur le sujet des marchés locaux d'approvisionnement par exemple. Sans que tout cela soit coordonné par un leader ; qui ne peut être que la Chambre d'Agriculture qu'il trouve trop paisible sur ce sujet alors que la crise sanitaire a montré qu'il y avait largement la place pour une consommation de produits agricoles locaux.

Le Président souhaite échanger avec les membres du CA sur le rôle et l'intervention de l'AMF90 dans ce projet.

La « vision territoriale de l'alimentation » à laquelle le préfet propose de réfléchir est jugée trop incertaine pour faire l'objet d'un choix clair de l'AMF90. Si tout le monde s'accorde à reconnaître l'intérêt d'un tel dispositif, le positionnement de l'Etat n'est pas clair. Alors que le président perçoit cet intérêt comme une volonté marquée

Association des Maires du T. de Belfort – Conseil d'administration du 21 septembre 2020

d'unifier les pratiques du département, d'autres comme Sandrine Larcher le perçoivent plutôt comme une volonté de lutter contre l'éparpillement des dotations et autres subventions à l'appui de ce secteur. Des précisions devront être apportées sur cette question par le Représentant de l'Etat avant qu'une éventuelle action puisse être envisagée.

Points divers :

Jean Racine soulève la question de la taxe finale sur la consommation d'électricité que Territoire d'Energie 90 souhaite mettre en œuvre dans les communes de moins de 2000 habitants au prétexte d'une raréfaction de ses ressources. Ce que confirme Eric Parrot, membre du bureau de Territoire d'Energie 90.

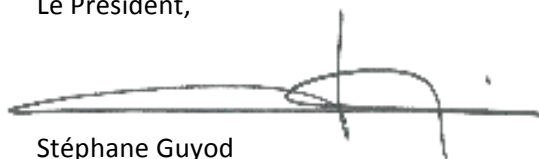
Si l'AMF90 regrette la précipitation avec laquelle Territoire d'Energie 90 a amené cette question sur la table sans prendre le temps d'une réflexion préalable, aucune position de principe n'est pour autant arrêté.

Sandrine Larcher souhaite que l'Association organise des formations sur la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (déjà organisée le 3 octobre 2019), le fonctionnement et l'animation du Comité technique et enfin sur le Déclarations de Travaux et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux. Ces sujets pourront naturellement faire l'objet d'une prise en charge, notamment avec le concours du Centre de Gestion de la FPT 90.

❦❦❦❦❦❦

Belfort, le 22 septembre 2020

Le Président,



Stéphane Guyod